



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Incidents survenus à Rennes le 31 octobre 2018

Question orale n° 443

Texte de la question

Mme Laurence Maillart-Méhaignerie interroge M. le ministre de l'intérieur sur les incidents survenus à Rennes dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 2018. Au cours de cette nuit, nombre de débordements et de comportements à risque ont été relevés par les services de la préfecture à Rennes et dans son agglomération : 13 voitures, une vingtaine de poubelles et des éléments de mobilier urbain ont été incendiés. Plus grave encore, des policiers, en intervention, ont subi des jets de projectiles. Ce sont des faits inquiétants qui, de surcroît, impliquent des mineurs. Deux d'entre eux ont été interpellés, dont l'un, âgé de 15 ans, a dû être hospitalisé suite à un tir de flash-ball. Dans ce cadre, une procédure judiciaire ainsi qu'une enquête de l'IGPN ont été ouvertes et devront faire la lumière sur ces événements. Pour autant, ces débordements demeurent inacceptables. Ils nécessitent une réponse ferme de la part de l'État. Il faut établir les responsabilités de chacun et sanctionner les responsables. Il faut, surtout, veiller à prévenir de nouveaux événements de la sorte en portant un effort singulier sur le suivi des mineurs. Aussi, elle lui demande quelles réponses l'État entend apporter à de telles situations et par quels moyens il veut les prévenir, notamment *via* le déploiement de la police de sécurité du quotidien.

Texte de la réponse

INCIDENTS SURVENUS À RENNES LE 31 OCTOBRE 2018

M. le président. La parole est à Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, pour exposer sa question, n° 443, relative aux incidents survenus à Rennes le 31 octobre 2018.

Mme Laurence Maillart-Méhaignerie. Ma question s'adresse au ministre de l'intérieur. Avant toute chose, je voudrais rendre hommage aux forces de l'ordre et aux pompiers pour leur courage et leur professionnalisme, notamment face aux événements de samedi dernier et des samedis précédents.

À Rennes, nous connaissons depuis plusieurs mois, vous le savez, une recrudescence des violences. Entre 2015 et 2017, le trafic de stupéfiants a augmenté de 7 %, et les destructions et dégradations de biens se sont accrues de 12 %. Plus inquiétant, les blessures volontaires ont progressé de 5 % l'année dernière.

La nuit du 31 octobre dernier a été particulièrement symptomatique de cette situation, notamment dans les quartiers de Villejean et de Maurepas, qui font partie de la circonscription où je suis élue. Nous avons connu des débordements et des comportements à risque : treize voitures et une vingtaine de poubelles ont été incendiées ; de nombreux biens publics, dont des éléments de mobilier urbain, ont été dégradés. Plus grave encore, des policiers en intervention ont subi des jets de projectiles. Ces faits sont inquiétants, et des mineurs y ont souvent été impliqués. Deux d'entre eux ont été interpellés, dont l'un, âgé de quinze ans, a dû être hospitalisé à la suite d'un tir de flash-ball.

Dans ce contexte de tensions, des épisodes similaires de violences pourraient se produire. À chaque fois, les responsables doivent être sanctionnés. Mais surtout, il nous faut veiller à prévenir au mieux de futurs

événements comparables.

Je sais que le Gouvernement est à l'écoute et attentif à cette situation. Aussi, je souhaite poser deux questions au ministre de l'intérieur. D'une part, quelles réponses peut-il apporter dès maintenant à ces épisodes exaspérants pour nos concitoyens et pour tous ceux – artisans, commerçants, entrepreneurs – qui subissent ces dégradations ? D'autre part, des quartiers de notre pays ont trop longtemps été oubliés. Je pense notamment aux 1 514 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les quartiers de reconquête républicaine doivent être une réponse ; la cohésion entre les habitants et la police doit y être retrouvée. Je sais que le ministre de l'intérieur s'attelle à cette tâche, notamment dans les trente quartiers qui ont déjà fait l'objet d'une annonce. La police de sécurité du quotidien est d'ores et déjà expérimentée dans quinze d'entre eux.

Dans le quartier de Maurepas, au nord-est de Rennes, dans ma circonscription, les tensions se multiplient et alimentent un sentiment d'insécurité. Dans ce contexte, les habitants se sentent impuissants et me demandent d'intervenir.

Le ministre de l'intérieur ne pense-t-il pas que la police de sécurité du quotidien serait une solution efficace permettant de renouer le dialogue et d'apaiser la situation, notamment dans le quartier de Maurepas ? Je plaide à nouveau pour son déploiement dès la prochaine vague, prévue en 2020, pour que personne, ni à Rennes ni ailleurs, ne se sente oublié par la République.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Mme Agnès Pannier-Runacher, *secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances*. Madame la députée, je vous prie d'excuser le ministre de l'intérieur, qui ne peut être présent ce matin.

Depuis plusieurs années, la fête d'Halloween donne lieu, à Rennes et ailleurs en France, à des violences urbaines. Cette année, un « appel à la purge » avait été lancé sur les réseaux sociaux pour s'en prendre directement et gratuitement aux forces de l'ordre – je me joins à l'hommage que vous avez rendu aux forces de l'ordre et aux forces de sécurité civile et de lutte contre les incendies, qui ont été très fortement sollicitées au cours des derniers week-ends.

Des mesures de sécurité avaient été prises, combinant des effectifs locaux de police et un escadron de gendarmerie mobile. Malgré ce dispositif, des groupes hostiles aux forces de l'ordre et très mobiles se sont livrés à des exactions : caillassages de bus, incendies de véhicules, dégradations. Deux policiers ont été légèrement blessés.

Pour revenir sur les faits précis que vous avez évoqués, une cinquantaine de jeunes cagoulés ont attaqué des policiers vers vingt-deux heures dans le quartier de Villejean. Un fonctionnaire de police a été touché au visage. En riposte, un autre policier a tiré au flash-ball et atteint à la tempe l'auteur du jet de projectile.

L'inspection générale de la police nationale a été saisie des faits par le parquet de Rennes. Une procédure judiciaire est en cours. Une enquête est également menée au sujet des violences envers les fonctionnaires de police.

À Rennes, les services territoriaux de la sécurité publique disposent de 631 agents, contre 618 il y a deux ans, et cet effectif devrait encore légèrement augmenter dans les mois à venir. La ville dispose ainsi d'un nombre de gradés et de gardiens de la paix supérieur à son effectif de référence. S'y ajoutent 59 fonctionnaires du renseignement territorial, qui travaillent eux aussi sur les enjeux liés aux violences urbaines et aux bandes. En parallèle, la police de sécurité du quotidien monte en puissance en Ille-et-Vilaine, comme partout en France. Le département bénéficie de renforts spécifiques de gendarmes dans le cadre de ce dispositif.

De plus, pour répondre à la violence des mineurs, le ministre de l'intérieur a engagé un travail de refonte complète du plan de lutte contre les bandes, qui avait été adopté en 2010. Je suis d'accord avec vous : nous

devons mener une politique transversale pour lutter contre les violences. Le Gouvernement s'y engage.

M. le président. La parole est à Mme Laurence Maillart-Méhaignerie.

Mme Laurence Maillart-Méhaignerie. La police de sécurité du quotidien a effectivement été déployée dans la zone gendarmerie d'Ille-et-Vilaine, mais non dans la circonscription de police de Rennes, en dépit de la volonté du préfet de région, de la maire de Rennes et de quelques-uns d'entre nous en ce sens, notamment du point de vue des méthodes. J'appelle votre attention sur le fait que seuls quelques quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été désignés pour expérimenter la police de sécurité du quotidien. Il importe de ne pas créer de différences entre les quartiers, qui ont tous besoin de présence policière et doivent tous faire l'objet d'une reconquête républicaine, grâce à la police de sécurité du quotidien.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Maillart-Méhaignerie](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 443

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2018](#)

Réponse publiée le : 12 décembre 2018, page 13490

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 décembre 2018](#)